

Au Collège des Bourgmestre et
Echevins de la Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Plan et Autorisations
A l'attention de M. De Saeger
Centre administratif
6, boulevard Anspach
1000 Brussel

Vos réf. : P. Dessart – 15V / 04
Nos réf. : AVL / GM - ADV.BRUX - 200433.349
Annexe : 1 exemplaire des plans

Bruxelles,

Concerne: Immeubles sis 17 & 19, rue Vander Elst (et 79, rue de Laeken) à Bruxelles.
Transformations intérieures pour l'agrandissement d'un foyer et d'une cuisine et
extérieures pour la mise en conformité aux normes de protection contre les
incendies.
Avis de la CRMS du 09.06.2004 (point III. B. 19).

Monsieur,

Conformément à votre demande du 27 mai 2004 de disposer d'un avis de la Commission royale
des Monuments et des Sites, le point a été discuté lors de la séance du 9 juin 2004. L'avis est
favorable sous réserve.

L'immeuble situé 19, rue Vander Elst, construit en 1958, présente sur l'étroite travée de droite
une composition verticale qui s'appuie sur des ouvertures très hautes : une porte au rez-de-
chaussée et une baie en béton d'une double hauteur réalisée en pavés de matière synthétique
(sorte de plastic).

Les auteurs de projet prévoient de remplacer la porte par une fenêtre avec une allège.

La Commission regrette le remplacement de la porte métallique qui fait partie de la composition
de l'ensemble de la façade, très typique de l'architecture de cette époque. Elle propose que la
porte soit simplement bloquée de l'intérieur (par les 3 marches) et que les éléments en plastic
soient remplacés par un matériau plus adapté à l'environnement architectural.

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de notre considération.

G. MEYFROOTS,
Secrétaire adjointe.

J. DEGRYSE,
Président.

C. c. DMS.